



Communiqué de presse intersyndical des représentants du personnel,
membres du CHSCT MESR
(FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, SNPTES, UNSA Education)

Des tests dans des universités vides d'étudiant-es ?

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CHSCT ministériel de l'ESR) ont été convoqués, une nouvelle fois dans l'urgence, à une réunion extraordinaire le 14 janvier 2021, pour débattre d'un texte intitulé "Déclinaison de la stratégie Tester Alerter Protéger au sein des établissements d'enseignement supérieur".

Ce texte vise la mise en place de campagnes de tests Covid-19 dans les établissements universitaires ... dans un calendrier irréaliste et incertain, car il demande seulement aux établissements de "préparer un plan d'action" pour début février 2021. Des médiateurs devraient ensuite être formés en deux jours pour "prélever, tester, délivrer des messages de santé publique, communiquer le résultat du test, informer de la conduite à tenir selon le résultat, identifier les sujets contacts le cas échéant, saisir les résultats dans le système SIDEP". Une logistique importante devrait être déployée, achats de tests, d'équipements de protection, voire organisation d'espaces de tests collectifs. Ces campagnes de tests vont-elles permettre le retour rapide des étudiant-es ? Le ministère a noyé le poisson. Les chiffres donnés en séance sur la contamination des étudiant-es n'indiquent pas forcément que les universités sont des lieux de contamination. Le ministère n'annonce toujours pas de date de retour, mais insiste sur "une trajectoire de reprise la plus précoce possible, progressivement", mais pas avant février 2021.

Ces dispositions avaient été demandées au CHSCT MESR dès juillet 2020. Elles ont aussi été prévues dans un texte "non destiné à être rendu public" dès mai 2020 (*). Pourquoi avoir attendu tout ce temps, alors que ces campagnes de tests dès l'automne auraient peut-être permis d'avoir un fonctionnement le plus proche de la normale et permettre les enseignements sur site pour un plus grand nombre d'étudiant-es ?

Cette "circulaire déclinaison" est-elle donc destinée à mettre en place des tests dans des universités maintenant vides ? Pourquoi avoir attendu 8 mois ?

(*) *instruction interministérielle relative à la stratégie de déploiement des tests, traçabilité des contacts et mesures d'isolement et de mise en quatorzaine, mai 2020*

Contact : Lorena KLEIN, Secrétaire du CHSCT MESR
lorena.klein@chimieparistech.psl.eu
tél. : 0651693797

Avis voté à l'unanimité lors de la réunion extraordinaire du CHSCT du MESR du 14 janvier 2021

Les représentant-es du personnel du CHSCT MESR s'étonnent que la ministre propose une "déclinaison" de la stratégie "Tester Alerter Protéger", visant surtout les tests, le 14 janvier 2021, alors qu'elle aurait dû prévoir une stratégie de tests des personnels et des usagers avant l'été pour une mise en œuvre dès le début de l'année universitaire 2020-2021.

Le CHSCT MESR a voté un avis lors de la réunion plénière du 20 juillet 2020, à ce jour sans réponse, qui préconisait déjà de mettre en place les tests Covid-19. Mme la ministre de l'ESR avait la responsabilité de la prévention de la santé des personnels et des usagers et pouvait donner la possibilité à toutes les étudiant-es de rejoindre les bancs des établissements de l'ESR, en toute sécurité et sérénité.

Les tests RT-PCR existaient déjà et, le 6 mai 2020, une instruction interministérielle relative à la stratégie de déploiement des tests, traçabilité des contacts et mesures d'isolement et de mise en quatorzaine, était envoyée aux préfets et aux directeurs des ARS. Cette politique de santé publique aurait donc dû être mise en œuvre nationalement et "déclinée" pour l'ESR avant les vacances d'été. À la place, on se voit proposer, encore une fois en urgence, seulement 24 heures avant une réunion extraordinaire, un texte totalement inutilisable, vite fait, inabouti, mal "décliné" à partir de cette instruction interministérielle du 6 mai 2020. Et surtout, rien sur l'ouverture des universités aux étudiant-es : conditionnée aux tests ou quoi d'autre ? Besoin de certificat de test négatif pour que les étudiant-es puissent venir ? **Aucune information, aucune décision.**

Nous demandons un texte plus simple qui tienne compte des réalités du terrain, notamment les tests déjà pratiqués dans certains établissements, notamment les dispositifs des précédentes circulaires -- référents Covid-19, étudiants référents, tuteurs -- , et qui ne soit pas cette usine à gaz, qui va devoir coordonner établissements, "guichet unique", CROUS, ARS, rectorats, CTAI, centres de santé, CPAM, préfecture, EHESP, IFSI, etc.

Nous demandons **un cadre** de déploiement et des **moyens** pour le mettre en œuvre. Rien de plus.

Car urgence il y a, la souffrance des étudiant-es explose, de 30 à 40% des usagers ont consulté pour détresse psychologique, le 9 janvier il y a eu une tentative de suicide à Lyon, 8 autres se sont donné la mort depuis avril 2020, peut-être plus encore. Toutes et tous sont frappé-es par l'isolement et cette situation ne fait qu'amplifier la précarité étudiante et le risque de décrochage. Les examens se passent dans des conditions inacceptables, le mécontentement gronde partout.

Leur retour doit s'organiser dès maintenant dans des conditions sanitaires sécurisées dont la mise en place est de la responsabilité du gouvernement.

Les personnels ne savent plus comment gérer le désarroi des étudiant-es, car elles et ils sont en souffrance eux-mêmes. Cette période laissera des traces sur le moral de toutes et tous, dont il faut d'ores et déjà appréhender toutes les conséquences pour le retour à la normalité.

Nous reprenons ici l'avis voté le 20 juillet 2020 :

4 - Avis sur les tests Covid-19

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR préconisent que les services de médecine préventive des universités prennent attache des CHU pour organiser, sur la base du volontariat, des tests gratuits sur les campus et ou dans les CROUS, afin de réaliser un suivi épidémiologique au plus près des étudiant-es et des personnels qui ne peuvent se rendre sur les lieux de tests mis en place par les CHU. Il serait intéressant de passer des conventions avec la sécurité civile, la croix rouge etc. et le financement de ces actions doit être pris en charge par le ministère, la population étudiante représentant pour certaines villes le quart de la population.

(avis du CHSCT MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106712/proces-verbaux-et-avis-du-chsct-mesr.html>)

Lexique :

CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

MESR - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIDEP - Système d'Information de DÉpistage Populationnel

RT-PCR - *Reverse Transcriptase - Polymerase Chain Reaction*

CROUS - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CTAI - Centre Territorial d'Appui à l'Isolement

CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EHESP - École des Hautes Études en Santé Publique

IFSI - Institut de Formation en Soins Infirmiers

CHU - Centre Hospitalier et Universitaire